

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/312 du 19/4/1982
DECREE N° MTPS/DGTPP/DFP/2103.8.17
Fortant reclassement et nomination
à titre provisoire de Monsieur NDOUANE
DAMBERT René, Contrôleur d'Elévation
de 4^e échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979

(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo

(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21.6.1958 fixant la réglementation sur la solde des fonctionnaires des caisses de la R.P.C.

(/u le décret n° 62/196/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/195/FP du 9.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires

(/u le décret n° 67/50/FP/32 du 24.3.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions au décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat

(/u le décret n° 60/90 du 5.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégories A1 des services Techniques

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres

(/u le décret n° 60/650 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimés des Membres du Gouvernement

(/u l'arrêté n° 3016/MPSI/DGT/DCGPCE du 30.5.1975 autorisant Messieurs LOUSSAKOU FICKA Philippe et NDOUANE DAMBERT René, Contrôleur d'Elévation à suivre un stage de formation en Roumanie.

(/u l'arrêté n° 2312/BB/50/03 du 22.3.1978 portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégories B des services Techniques (Agriculture Elévation-Genie-Rural) avancement 1971

(/u la lettre n° 687/DMAF/SP/DC.OJ du 24.1.1981 du Directeur des affaires administratives et Financières...

(/u la demande de l'intéressé en date du 1.12.1980.

.../...

D E C R E T E :

E.D

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 5.3.60 susvisé, Monsieur NDOUANE DAMBERT René, Contrôleur d'Elevage de 4^e échelon, indice 760 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage), titulaire du Diplôme de Docteur Médecin Vétérinaire (Spécialité Médecine Vétérinaire), délivré par l'Institut Agronomique Balcescu de Bucarest (Roumanie), est reclassé provisoirement à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur Vétérinaire de 1^e échelon, indice 830 ACC : néant.

ARTICLE 2.- Le reclassement de l'intéressé sera prononcé définitivement en fonction de l'équivalence qui sera donnée à son diplôme.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue du solde que de l'ancienneté pour compter du 6.11.80, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHF
DU GOUVERNEMENT,

BRAZZAVILLE, le 19 Avril 1982

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ELEVAGE,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA --

- Marius MOUAMBIENG --

LE MINISTRE DES FINANCES,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOCANCE SOCIALE,

- Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU --

- Bernard COMBO MATSIONA --

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGTFP.DFP.	3
D.B.	3
D.C.F.	1
MINI ELEVAGE	2
DGCCP.	3
INTERESSÉ	1
DOSATER	